

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE MINI-SOL INC.	Numéro de permis 2000379	Date d'inspection Le 01 octobre 2019	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Adresse 63 rue Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Discuté avec l'exploitante Joanne de l'importance de remplir les formulaires de maladies possibles mais également de réintégration

Rappeller l'exploitante d'envoyer le formulaire d'accidents majeurs si il y a lieu dans un délais de 24 hrs

La halte est conforme selon la loi et le règlement sur les services a la petite enfance.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 octobre 2019

Date

original signé par
Joanne Lanteigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 octobre 2019

Date